

CSS

(Commission de Suivi de Site)

de Narbonne-Malvésis

RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal

Étaient présents :

Administration

Mme Béatrice OBARA – Sous-préfet de Narbonne
Mme Patricia DUHAIL – Sous-préfecture de Narbonne
M. Philippe VIALLE – DREAL LR
M. Thomas JELIC – DDTM 11
M. Stéphane BONNAFOUS – DIRECCTE
M. Christian BELONDRADE – SDIS 11
Mme Dominique MESTRE-PUJOL – ARS DT 11

Collectivités territoriales

Mme Anne-Marie JOURDET – Conseil Général de l'Aude
Mme Isabelle FILLON – Mairie de Narbonne
M. Jean-Luc PETIT – Grand Narbonne
M. Serge BRUNEL – Grand Narbonne
M. Claude CODORNIOU – Maire de Moussan

Riverains

Mme Lilian SERRE – Présidente de l'association COL.E.R.E
Mme Anne-Marie BRETTE
M. Rémi IBANES
M. Frédéric OGE – ECCLA
M. Michel DEOLA – Narbonne Environnement
M. Robert DEJEAN – SMDA
M. Alain ADELL – ASA de Livière
M. Bernard DEVIC – Parc Naturel Régional de la Narbonnaise

Exploitants

M. Eric DELAUNAY – AREVA Malvésis
M. Bernard MARTINEZ – AREVA Malvésis
Mme Émilie DHONDT – AREVA Malvésis
M. Gérard VIDEAU – AREVA Malvésis

Salariés

M. Michel BASCOUL
M. Willy. BOURDON
M. Christophe GRANIER

M. Bernard BALLESTER – Président de la CCI de Narbonne

ORDRE DU JOUR

- Mise en place de la CSS et désignation des membres du bureau,
- Bilan annuel pour les années 2013 – actualités 2014 de la Société AREVA NC,
- Bilan d'activités pour les années 2013 – actualités 2014 de l'inspection de l'environnement,
- Suivi du P.P.R.T.,
- Espace de discussion.

La réunion est ouverte à 15 heures 10.

Constatant que le *quorum* est atteint, Mme OBARA ouvre la séance.

I. Mise en place de la CSS (désignation du président et des membres du bureau)

Mme OBARA fait savoir qu'aucune candidature à la présidence de la CSS ne lui a été communiquée. Elle rappelle que Mme SANDRAGNE était, en qualité de représentante du Grand Narbonne, présidente du CLIC. Elle lance en séance un appel à candidature à la présidence de la CSS.

M. OGE indique qu'en l'absence de candidat, Mme ARDITI pourrait présenter sa candidature.

Mme OBARA annonce que l'État présente sa candidature compte tenu de l'absence de candidat.

M. DEVIC présente également sa candidature.

Mme DUHAIL rappelle que le vote peut se dérouler à main levée ou à bulletin secret.

Mme OBARA propose de procéder à un vote à main levée sur les modalités de vote.

Plusieurs membres de l'instance se déclarent opposés à un vote à main levée.

Mme OBARA demande alors de procéder à la désignation du président de la CSS par bulletin secret.

Mme DUHAIL rappelle que les candidats à la présidence de la CSS sont M. DEVIC et le représentant de l'État.

Le représentant de l'État obtient 15 voix, et M. DEVIC obtient 8 voix.

Le représentant de l'État est désigné président de la CSS.

Mme JOURDET indique qu'elle est surprise par ce fonctionnement. Elle souhaite que les prochains processus de désignation des candidats soient préparés en amont.

À la demande de Mme OBARA, M. VIALLE présente la CSS et les modalités de désignation des membres du bureau.

Mme OBARA invite ensuite M. VIALLE à rappeler la composition des différents collèges. Elle regrette qu'un temps de concertation n'ait pas été organisé préalablement à la présente séance.

M. VIALLE détaille la composition des différents collèges de la CSS.

Les membres des différents collèges se retirent pour désigner leur représentant.

Les membres suivants sont désignés membres du bureau de la CSS :

- Collège État : le Sous-préfet de Narbonne ou le représentant de l'État ;
- Collège Collectivités territoriales : M. CODORNIU, Maire de Moussan ;
- Collège Exploitant M. DELAUNAY, Directeur de l'établissement AREVA Malvés ;
- Collège Salariés : M. BASCOUL ;
- Collège Riverains : Mme BRETTE.

II. Bilan annuel pour l'année 2013 – actualité 2014 de la société AREVA NC

M. DELAUNAY présente ce point.

Suite à une remarque de Mme OBARA, M. DELAUNAY précise que l'événement pluvieux de septembre 2014 n'a eu aucune conséquence environnementale.

M. OGE s'enquiert des différences de résultats entre les titulaires et les intérimaires en matière de sécurité et d'accidents.

M. DELAUNAY répond que les titulaires et les intérimaires relèvent des mêmes indicateurs. L'écart de résultats entre le personnel Areva et les sous-traitants n'est pas significatif. L'objectif est d'entretenir une saine émulation entre les deux groupes pour qu'ils puissent progresser.

M. OGE demande si la réalisation d'un exercice PPI est envisagée.

Mme DHONDT rappelle que le dernier exercice PPI a eu lieu en juillet 2010.

M. VIALLE répond que l'exercice PPI est initié à la demande du Préfet. Un exercice doit être organisé tous les trois ans.

Mme OBARA demande à la DREAL d'adresser au cabinet du Préfet une proposition d'exercice PPI pour l'année 2015.

III. Bilan d'activités pour l'année 2013 – actualité 2014 de l'inspection de l'environnement

M. VIALLE présente ce point.

En réponse à une question de Mme OBARA, M. VIALLE explique que les « observations de type documentaire » formulées lors des inspections correspondent à des demandes de complément de procédure ou à des demandes d'envoi de justificatifs à l'inspection.

Mme OBARA demande si le problème concernant le dispositif de sécurité de la chaufferie a été réglé.

M. VIALLE répond par l'affirmative.

IV. Suivi du PPRT

M. VIALLE présente ce point. Il rappelle notamment que l'association COLERE et plusieurs riverains ont déposé un recours administratif contre l'État concernant le PPRT. L'État a adressé sa réponse, et la réponse de l'autre partie est attendue. Si le juge administratif rend un avis favorable au recours, la procédure devra redémarrer – ce qui retardera d'autant le délaissement demandé par M. BOUVIER.

M. VIALLE présente ensuite un point sur l'Installation Nucléaire de Base (INB). Le décret sera signé au cours de la présente semaine, et une date de réunion de la CLI Ecrin sera arrêtée.

V. Espace de discussion

M. OGE souhaite qu'une visite de la Comurhex soit organisée.

M. DELAUNAY accède à la demande.

Mme OBARA invite le bureau de la CSS à se rapprocher de M. DELAUNAY pour organiser la visite.

M. VIALLE annonce que la désignation des membres du bureau et du président de la CSS sera officialisée dans un arrêté préfectoral. Il s'engage à se rapprocher des membres du bureau pour définir les éléments de constitution de l'ordre du jour pour que le fonctionnement de la CSS soit optimal.

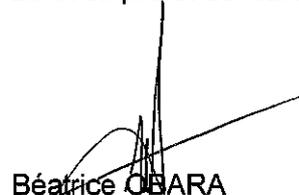
Mme OBARA suggère que des zooms – proposés par le bureau – soient présentés lors des CSS, en complément des présentations générales des exploitants.

Mme FILLON rapporte que l'établissement de AREVA Malvésy subventionne les aquabikes d'une association.

Mme DHONDT confirme que l'établissement a aidé l'Association Handi Athlète Narbonne Méditerranée à acheter du matériel d'exercices aquatiques (aquabike, tapis de course aquatique, etc.).

La séance est levée à 16 heures 20.

Le sous-préfet de Narbonne



Béatrice OBARA